

Compte-rendu pour affichage du Conseil Communautaire du 30 janvier 2018

Le 30 janvier 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des fêtes de Celles ; sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, à la suite de la convocation adressée le mardi 23 janvier 2018

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 49

Nombre de membres suppléants présents : 2

Nombre d'absents titulaires : 14

Dont procurations : 7

François Giroux est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Il est précisé que Francis Télémaque siégeait au dernier conseil en tant que suppléant de Jean-Didier Andrieux et cela n'est pas mentionné au Procès-Verbal. Cette correction sera apportée au Procès-Verbal du 04/12/2017 qui est alors adopté à l'unanimité.

L'ajout de deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION 2018 / 01 : Transfert de la compétence GEMAPI aux SRB Dronne et SM du Bassin de l'Isle : Rapporteur Didier Bazinet

La Communauté de communes a, par délibération du 28 septembre 2017, modifié ses statuts pour intégrer la compétence obligatoire GEMAPI attribuée d'office aux EPCI de par la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des territoires du 27 janvier 2014). Celle-ci inclut l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère général ou d'urgence, visant :

-l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique, (item 1)

-l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac, plan d'eau (item 2)

-la défense contre les inondations et contre la mer (item 5)

-la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que

Afin de faciliter l'exercice des missions relatives à cette compétence, il est proposé de la transférer dans son intégralité au SRB-Dronne et au SM du Bassin de l'Isle.

Le Conseil Communautaire approuve à la majorité (1 vote contre).

DELIBERATION 2018 / 02 : Instauration de la Taxe GEMAPI : Rapporteur Didier Bazinet

Selon les dispositions de l'article 1530 bis du code des Impôts, l'EPCI compétent en matière de GEMAPI peut instituer et percevoir une taxe dont le produit est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence. Il s'agit d'instaurer uniquement le principe d'une taxe pour la GEMAPI ; le produit attendu ne sera voté que lors du vote des budgets. Les taux seront calculés par les services fiscaux en fonction du produit voté. Ils seront calculés sur la base de chacune des taxes votées par la CCPR (TH, TFB, TFNB, CFE).

Le Conseil Communautaire approuve l'instauration de la taxe GEMAPI à l'unanimité (1 abstention).

DELIBERATION 2018/ 03 : Avis sur le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) : Rapporteur Jeannik Nadal

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la création de schémas départementaux du SDAASP. L'objectif de ceux-ci est de mieux répondre aux usagers dont certains éprouvent des difficultés à accéder aux services de base, transports, commerces de proximité, services de santé, etc. et de manière général de services qu'ils soient publics ou marchands. Il se décline en 7 enjeux (socle de services pour tous, maillage territorial, offre de soins, accès aux services pour les publics en situation de fragilité, engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation, accessibilité numérique, mobilité).

Le Conseil Communautaire approuve les axes retenus à l'unanimité (9 abstentions).

DELIBERATION 2018 / 04 : Tarifs de location du matériel de la CCPR pour l'organisation de manifestations : Rapporteur Philippe Dubourg

Les tivolis de la CCPR et anciennement ceux du Centre Social et Culturel Intercommunal du Pays Ribéracois sont désormais intégralement gérés par le service technique de la CCPR ; il convient de délibérer pour fixer les tarifs de location aux associations et aux communes de la CCPR qui en feraient la demande (sous réserve des disponibilités du matériel) comme cela était pratiqué jusqu'en 2017 :

Matériel d'éclairage : 25 € pour la durée de la manifestation

Chapiteau : 50 € par structure et pour la durée de la manifestation

Matériel de sonorisation : 25 € pour la durée de la manifestation

Afin d'encaisser les produits liés aux locations une régie de recettes sera créée et toute demande de prêt devra obligatoirement faire l'objet d'une convention en précisant les modalités.

Sur proposition de la commission Bâtiments, le Service Technique assurera le montage de la structure pour les manifestations organisées par la CCPR ou dont elle est partenaire.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les conditions de location.

DELIBERATION 2018 / 05 : Adhésion à l'ATD pour la dématérialisation des actes réglementaires : Rapporteur Jeannik Nadal

Jusqu'en mars 2018 la CCPR adhère à DOCAPOST (CDCFAST) pour la dématérialisation des actes réglementaires (délibérations, arrêtés...) Il est proposé d'adhérer au service de l'ATD à compter de mars 2018.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion au service de l'ATD

DELIBERATION N°2018 / 06 : CONSTRUCTION D'UN FOYER D'HEBERGEMENT A ENERGIE POSITIVE AU CENTRE DE FORMATION DE SIORAC DE RIBERAC : CHOIX DES ENTREPRISES
RAPPORTEUR : Didier Bazinet

Suite à l'analyse des offres, il convient de délibérer pour valider le choix des entreprises retenues, relancer un marché pour un lot infructueux et autoriser le lancement d'une procédure de négociations pour les autres lots.

L'analyse des offres a été faite par le maître d'œuvre selon les critères de jugement pondérés énoncés dans le dossier de consultation, à savoir :

- Le prix 50 %
- La valeur technique 50 %

Après présentation de l'analyse par le maître d'œuvre, la commission MAPA a validé les notes globales attribuées à chaque candidat et s'est proposée, à l'unanimité, de suivre les préconisations de la maîtrise d'œuvre en validant l'attribution des lots suivants aux candidats ayant obtenu la meilleure note :

- Lot 1a GROS ŒUVRE : entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION pour un montant de 169 527.40 € HT soit 203 432.88 € TTC
- Lot 1b ENDUITS-TERRE CRUE : entreprise SAS BOUCHARD pour un montant de 119 987.90 € HT soit 143 985.48 € TTC
- Lot 8 PEINTURE : entreprise LES PEINTRES PERIGOURDINS pour un montant de 44 360.50 € HT soit 53 232.60 € TTC
- Lot 9 ELECTRICITE CFA CFO-SOLAIRE : entreprise SARL B-ELECTRIC pour un montant de 111 153.99 € HT soit 133 384.79 € TTC
- Lot 11 EQUIPEMENTS : entreprise SARL JAMOT pour un montant de 23 492.00 € HT soit 28 190.40 € TTC (le montant indiqué lors du conseil : 23 292 € HT soit 27 950.40 € TTC était erroné)
- Lot 12 ESPACES VERTS-VRD : entreprise SARL STAP pour un montant de 178 205.17 € HT soit 213 846.20 € TTC (le montant indiqué lors du conseil : 183 553.17 € HT soit 220 263.80 € TTC était erroné)

Toujours sur proposition de la maîtrise d'œuvre, la commission MAPA a également validé l'engagement de négociations, avec les candidats ayant obtenu les 2 meilleures notes pour les lots 2, 3, 4, 5, 6 et 10. Ces négociations ont une portée technique et commerciale.

La commission MAPA a jugé pertinent de relancer le lot 7-MENUISERIE INTERIEURE, en raison de réponses insuffisantes (une seule offre) et de prix globalement élevés.

Messieurs Francis Lafaye et Gérard Caignard ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'attribution des lots 1a, 1b, 8, 9, 11 et 12 aux entreprises citées précédemment, l'engagement de négociations pour les lots 2, 3, 4, 5, 6 et 10 et accepte de relancer une procédure adaptée pour le lot 7.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

DELIBERATION N°2018 / 07 : Autorisation donnée au Président de déposer un dossier de subvention au titre de la DETR 2018 pour la requalification du Musée des Tourbières de Venduire **Rapporteur Didier Bazinet**

Dans le cadre de la revalorisation touristique du site des tourbières de Venduire, la Communauté de Communes souhaite requalifier le musée des Tourbières en espace de restauration de type « guinguette ». Cette requalification du musée permettrait de maintenir sur place les visiteurs du site et de créer des animations estivales. Cet équipement pourrait disposer d'une capacité de 100 couverts et répondre aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Monsieur le président propose de solliciter la DETR , soit le plan de financement global ci-dessous :

Etat (DETR 2018) 40 % :	122 560 €
Conseil départemental (20%)	61 280 €
AUTOFINANCEMENT :	166 956 €
<i>Total :</i>	<i>305 796 € HT</i>

Le conseil communautaire à l'unanimité accepte le projet, son plan de financement et autorise le Président à solliciter la DETR 2018 à hauteur de 40% du montant hors taxe des travaux.

DELIBERATION 2018 / 08 : Complément à la grille tarifaire du village de gîtes de Beauclair**Rapporteur : Gérard Senrent**

A partir du 1er janvier 2018, les services de la CCPR réalisant des nuitées dans les gîtes de Beauclair ne bénéficieront plus de la gratuité, afin de mieux suivre les coûts réels et de mieux visualiser le taux d'occupation du site. Le tarif appliqué pour les services de la CCPR sera de 35€ la nuitée par pavillon, location des draps incluse.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

SPORT**DELIBERATION 2018 / 09 : Réalisation d'un City-stade sur la commune de Tocane Saint Apre : portage intercommunautaire du projet****Rapporteur : Didier Bazinet**

La commune de Tocane a pour projet la création d'un City Stade, terrain multisport, qui serait implanté sur l'esplanade des Sports au Pré Sec. Ce projet s'intègre au complexe sportif déjà existant (terrain de tennis, skate parc, terrain de pétanque...). Cette compétence étant assurée par la CCPR, la commune de Tocane Saint Apre nous demande de porter ce projet afin de bénéficier de l'ensemble des subventions.

L'ensemble du coût ainsi que la réalisation d'un emprunt éventuel seront portés par la commune de Tocane Saint Apre.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le portage intercommunautaire de ce projet.

DELIBERATION 2018 / 10 : Adoption des Tarifs applicables au centre VTT**Rapporteur : Jean-Pierre Chaumette**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les tarifs présentés ci-dessous ainsi que la création d'une régie de recettes :

TARIFS LOCATION CYCLES	Enfant 20" 24"	LOISIR City Bike VTT alu 26"	PERFORMANCE VTT alu 29"
1/2 jour	8 €	10 €	15 €
1 jour	10 €	13 €	18 €
2 jours	19 €	25 €	34 €
3 jours	26 €	33 €	44 €
4 jours	31 €	38 €	53 €
5 jours	36 €	43 €	58 €
6 jours	40 €	48 €	62 €
7 jours	41 €	49 €	63 €
14 jours	65 €	80 €	100 €
Groupe ≥10	½j:6€ 1j:8€	½j:8€ 1j:10€	½j:13€ 1j:15€
Caution	150 €	150 €	300 €
	tarif horaire	1/2 jour	1 jour
Encadrement personnalisé 1 à 4	50€/h	150 €	280 €
Encadrement Groupe (+5pers)		120 €	170 €
Transports vélos	0,5€/km	70€ + 0,5€/km	120€ + 0,5€/km
Mécanique Cycles	40€/h		

DELIBERATION 2018 / 11 : Décision du conseil communautaire sur les Rythmes scolaires applicables à la rentrée scolaire 2018.

Rapporteur : Remy Terrienne

Par décret publié au *Journal officiel* le 28 juin 2017, les collectivités locales ont le choix de revenir à la semaine de quatre jours. La réforme Peillon, en vigueur depuis 2013 et qui fixe les bases de la semaine de quatre jours et demi, n'est donc pas abrogée. Les collectivités sont libres d'organiser la semaine scolaire comme elles le souhaitent, sur une base de quatre jours ou quatre jours et demi.

Avant de prendre sa décision, la CCPR a consulté l'ensemble des partenaires : familles, conseils d'écoles et conseil municipaux.

Les familles se sont positionnées à 61.97% pour la semaine à 4 jours, 35.47% pour la semaine à 4 jours ½ et 2.56% se sont abstenus (56.84% des parents se sont positionnés).

Au niveau des conseils d'école, 9 sont favorables à la semaine de 4 jours, 2 à la semaine à 4 jours ½, 2 sont partagés et un propose un rythme différent dans chacune des deux écoles.

En ce qui concerne les conseils municipaux, à ce jour, 36 Conseils municipaux ont délibéré, 29 se sont prononcés pour la semaine de 4 jours, 6 pour la semaine de 4 jours ½ et 1 est partagé.

Il appartient de préciser que la décision finale relève de Madame l'inspectrice d'Académie de la Dordogne. Le Conseil Communautaire décide à la majorité de demander à Madame l'Inspectrice d'Académie de la Dordogne de déroger au rythme scolaire applicable à la rentrée scolaire 2018 afin de solliciter un retour à la semaine de 4 jours pour l'ensemble des écoles de son territoire (3 abstentions, 10 contre).

DELIBERATION 2018 / 12 : Adoption des tarifs pour le camp « ados »

Rapporteur : Remy Terrienne

Dans le cadre des activités du secteur adolescent de la Communauté de Communes, un groupe de 16 jeunes entre 13 et 16 ans souhaite partir en séjour à Valence d'Agen pour découvrir la conduite à deux roues et être sensibilisé à la sécurité routière. Les dates sont du 19 au 22 février.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les tarifs suivants :

Quotient familial	Tarifs du séjour secteur adolescent
1401€ et +	180€
De 901 à 1400€	160€
De 623 à 900€	140€
De 401 à 622€	120€
De 0 à 400€	100€
Bénéficiaire RSA	50€

DELIBERATION 2018 / 13 : Adoption des tarifs des actions d'auto- financement Ados

Rapporteur : Remy Terrienne

Le secteur Adolescents souhaite réaliser des actions d'autofinancement destinées aux sorties et séjours de l'année 2018 afin d'en réduire les coûts pour les familles. Ces actions seront réalisées les samedis (matin ou après-midi) et les mercredis après-midi.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve les tarifs suivants :

Gâteaux :	1,50 euros la part
Café :	1 euro
Crêpes :	3 euros les 5 crêpes
	5 euros les 10 crêpes, 1 euro le supplément
Bourse en cuir :	5 euros l'unité
Lavage de pare-brise :	2 euros pare-brise avant et arrière
	6 euros lavage extérieur complet

DEVELOPPEMENT CULTUREL

DELIBERATION 2018 / 14 : Adoption des tarifs applicables pour « Faites vos vacances »

Rapporteur : Daniel Villedary

Il est proposé aux conseillers communautaires de poursuivre le concept de la manifestation « A nous les vacances » organisée par le Conseil départemental de la Dordogne deux années consécutives en 2016 et 2017 en partenariat avec la CCPR et les services culturels de la commune de Ribérac, sous l'appellation « Faites vos vacances » les 19 et 20 février prochain.

Cette action organisée en partenariat CCPR/ services culturels de la commune de Ribérac a pour objectif de proposer aux enfants dès leur plus jeune âge mais aussi aux familles, des ateliers culturels et sportifs des spectacles des films et une conférence pendant les vacances de Février.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le tarif de 5€ par participant pour l'ensemble de la manifestation des deux jours.

FINANCES

DELIBERATION 2018 / 15 : Dissolution du budget du Centre Social et Culturel du Pays Ribéracois

Rapporteur : Jean-Marcel Beau

Suite à la cessation de son activité, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la suppression du budget ainsi que la régie du CSCPR.

DELIBERATION 2018 / 16 : Anticipations de crédits d'investissement

Rapporteur : Jean-Marcel Beau

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'anticipation de crédits d'investissements afin de réaliser les acquisitions suivantes :

-Budget Principal, opération 54 « Matériel et mobilier Services Administratifs » : 1 900 € pour le Développement Economique ;

-Budget Principal, opération 17 «Travaux dans les bâtiments » : 12 250 €.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 2018 / 17 : Créations de postes et modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Jeannik Nadal

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création des postes suivants :

-1 poste d'adjoint administratif à 35 heures hebdomadaires pour les services techniques (agent CDG) ;

-1 poste d'adjoint technique à 35 h hebdomadaires pour le service technique (agent CAE) sous réserve du non-renouvellement de son contrat aidé ;

-2 postes d'animateur (catégorie B) à 35 heures hebdomadaires pour des agents en poste en catégorie C qui ont réussi leur concours.

PROJET DE DELIBERATION N°2018 / 18 : Tarifs journée sport

RAPPORTEUR Jean-Pierre Chaumette

Le 13 février 2018 le service sportif en partenariat avec le Conseil départemental de la Dordogne propose une journée sport pour les 8 -15 ans au gymnase de Ribérac. Au programme : Athlétisme, Gymnastique, Futsal, Jeux d'opposition, Badminton, Handball, Basket Ball.

Cette journée est ouverte aux enfants du centre de loisirs, aux adolescents inscrits aux animations ados mais aussi aux extérieurs qui souhaiteraient s'inscrire sur la journée sport seulement.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le tarif de 5€ pour les extérieurs.

DELIBERATION N°2018/19 : création d'une opération « Restaurant de Venduire » assujettie à la TVA. RAPPORTEUR Jean-Marcel BEAU

Il est proposé de créer une opération « restaurant de Venduire » au budget principal de la CCPR.

Elle retracera l'ensemble des dépenses et des recettes de l'activité et sera assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'une opération et son assujettissement à la TVA.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.